

COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CLUSES


PROCÈS-VERBAL
du conseil municipal
Séance du 10 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix juillet à dix -neuf heures, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la commune de Châtillon-sur-Cluses, sous la présidence de Cyril CATHELINEAU, maire de Châtillon-sur-Cluses, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : le 4 juillet 2025.

Présents : M. Olivier BELLÉGO, M. Gérard BETEMPS, M. Cyril CATHELINEAU, M. Pierre HUGARD, Mme Marie-Claude MARIE, Mme Nadine ORSAT, Mme Alexandra ROUGE, M. Bertrand SEVESTRE.

Absents excusés : Mme Laëtitia KOLCZ ayant donné procuration à M. Olivier BELLÉGO, M. Jean-Baptiste TOURET ayant donné procuration à Mme Nadine ORSAT, M. Eric GRANGER.

Absent : M. Philippe TRONCIN.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude MARIE.

Nombre de conseillers en exercice : 12,

Présents : 8,

Votants : 10.

ORDRE DU JOUR

FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

1. Nomination d'un (e) secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal du 15 mai 2025.
3. Décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal.
4. Modification du nombre d'adjoints au maire.

RESSOURCES HUMAINES

5. Suppression de deux postes et création d'un poste.

INTERCOMMUNALITÉ

6. Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de commune des Montagnes du Giffre dans le cadre d'un accord local.

SUBVENTION

7. Demande de subvention auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

DOMAINE COMMUNAL

8. Modification de la délibération D18_2025 en date du 15 mai 2025 relative à la vente d'un ténement de 1 960 m² à la société « Les Délices d'Alpage ».
9. Modification de la délibération D16_2025 en date du 15 mai 2025 relative à la vente d'un ténement de 1 336 m² à la société Santéalp.

URBANISME

10. Tableau de suivi des demandes d'autorisation d'occupation des sols en cours et décisions.

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 h et constate que le quorum est atteint.

1. NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Madame Marie-Claude MARIE est nommée secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 MAI 2025.

Approuvé à l'unanimité.

3. DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Décision n°9 : DIA074064250008 : Vente d'un terrain sis Bois Blanc, propriété de Monsieur SAILLET Hubert au profit de Monsieur RAVAUD Jean et Madame CURTET Elise.

Décision n°10 : DIA074064250009 : Vente d'un terrain sis Poêle, propriété de Monsieur TRUCHOT Alain et Madame BRIFFAZ Martine au profit de Monsieur SAUTHIER Etienne et Madame EUVRARD Mathilda.

Décision n°11 : DIA074064250010 : Vente d'un terrain sis Poêle, propriété de Monsieur TRUCHOT Alain et Madame BRIFFAZ Martine au profit de Monsieur GUETTET Cédric et Madame GHENO Lucie.

Décision n°12 : DIA074064250011 : Vente d'un terrain sis Poêle, propriété de Monsieur TRUCHOT Alain et Madame BRIFFAZ Martine au profit de Monsieur et Madame SEMPÉRÉ Fabien.

Décision n°13 : DIA074064250012 : Vente d'une habitation sise 70 impasse du Blanc du Bas, propriété de Monsieur DAVID Michel et Madame Sylvie DAVID au profit de Monsieur DAVID Christophe et Madame Marine CHIVA.

Décision n°14 : DIA074064250013 : Vente d'un appartement sis 70 impasse du Blanc du Bas, propriété de Monsieur DAVID Christophe et Madame Marine CHIVA au profit de Monsieur Sébastien AMPS.

Décision n°15 : DIA074064250014 : Vente d'un terrain sis lieu-dit Balmotte, propriété de Monsieur et Madame MORAND Philippe et Francine au profit de Monsieur et Madame CASTEL Victor et Clémentine.

4. MODIFICATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

D25_2025.

Par délibération n°41-2023 en date du 7 septembre 2023, le conseil municipal de Châtillon-sur-Cluses avait décidé la création d'un **4^e poste d'adjoint au maire**, portant ainsi le nombre total d'adjoints à 4, conformément aux articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Suite à la **démission de Mme Johanna Potfer**, 3^e adjointe au maire, de son poste d'adjointe **et** de son mandat de conseillère municipale, le poste d'adjoint concerné est devenu **définitivement vacant**, ne pouvant plus être pourvu sans l'installation préalable d'un nouveau conseiller municipal.

Dans un objectif de simplification et de rationalisation de l'organisation municipale, il est proposé de **ne pas pourvoir ce poste** et de **réduire le nombre d'adjoints au maire de 4 à 3**.

Une fois cette suppression actée, l'ordre du tableau des adjoints sera automatiquement réajusté : chaque adjoint d'un rang inférieur à celui de l'adjoint ayant cessé ses fonctions sera promu d'un rang.

Le conseil municipal est donc invité à fixer à **3** le nombre d'adjoints au maire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal adopte la présente délibération.

5. SUPPRESSION DE DEUX POSTES ET CRÉATION D'UN POSTE

D26_2025

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs de la commune,

Considérant la réorganisation interne des services techniques, et notamment de la mission d'entretien

des bâtiments communaux, ne justifiant plus le maintien du poste d'agent d'entretien,

Considérant également qu'un agent occupant un emploi d'adjoint d'animation à temps complet (35/35^e) remplit les conditions pour bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 2^e classe,

Considérant qu'il convient de supprimer ou transformer les postes correspondants devenus sans objet,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

De **supprimer**, à compter du **1er septembre 2025**, les emplois permanents suivants :

- Un poste d'**adjoint technique** (agent d'entretien), à temps non complet de **11,88/35^e** ;
- Un poste d'**adjoint d'animation**, à temps complet de **35/35^e**.

De **maintenir** l'emploi concerné par l'avancement de grade sous une nouvelle dénomination :

- Un poste d'**adjoint d'animation principal de 2^e classe**, à temps complet de **35/35^e**, à compter du **1er septembre 2025**.

De préciser que les crédits suffisants sont inscrits au **budget communal 2025**.

Répartition des Services, Filières, Grades, Emplois, Fonctions et Temps de Travail

Service	Filière	Grade / Emploi	Fonctions	Temps de Travail
Mairie	Administrative	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	Secrétaire générale de mairie	35/35 ^e
		Adjoint administratif	Agent d'accueil du secrétariat de mairie	35/35 ^e
		Adjoint administratif	Agent d'accueil de l'agence postale communale	21/35 ^e
Technique	Technique	Adjoint technique	Agent des services techniques	35/35 ^e
		Adjoint technique	Agent des services techniques	35/35 ^e
Cantine scolaire	Technique	Adjoint technique	Agent de restauration scolaire	25.65/35 ^e
Scolaire, périscolaire	Médico-sociale	ATSEM principal de 2 ^e classe	ATSEM	30/35 ^e
	Technique	Adjoint technique	Agent polyvalent en fonction d'ATSEM	35/35 ^e
Animation	Animation	Adjoint d'animation principal de 2^e classe	Agent d'animation polyvalent	35/35^e
		Adjoint d'animation principal de 2 ^e classe	Agent d'animation polyvalent	31.85/35 ^e
		Adjoint d'animation	Agent d'animation polyvalent	16.15/35 ^e

6. FIXATION DU NOMBRE ET DE LA RÉPARTITION DES SIÈGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTAGNES DU GIFFRE DANS LE CADRE D'UN ACCORD LOCAL. D27_2025

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-6-1 ;

Vu le courrier de la Préfète de la Haute-Savoie en date du 7 mai 2025 relatif à la recomposition de l'organe délibérant des établissements publics de coopérations intercommunale à fiscalité propre l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux ;

Monsieur le Maire rappelle que la composition du conseil communautaire peut être fixée :

- **Par accord local**, répartissant un nombre de sièges n'excédant pas de plus de 25 % celui obtenu selon la règle légale,
- Ou, **à défaut**, par application de la règle de droit commun (proportionnelle à la plus forte moyenne), fixée par arrêté préfectoral.

Les conditions légales de l'accord local sont rappelées :

- Répartition fondée sur la population municipale,
- Minimum d'un siège par commune,
- Aucune commune ne peut détenir plus de la moitié des sièges,
- Écart maximal de 20 % entre part de population et part de sièges, sauf exception.

Les communes membres ont convenu d'un **accord local portant le nombre de sièges à 28**, répartis comme suit :

Tableau comparatif des répartitions

Communes membres	Population municipale	Répartition automatique (26 sièges)	Répartition accord local (28 sièges)
Taninges	3 501	8	7
Mieussy	2 521	6	5
Samoëns	2 193	5	5
Châtillon-sur-Cluses	1 215	3	3
Verchaix	794	1	2
Sixt-Fer-à-Cheval	728	1	2
Morillon	694	1	2
La Rivière-Enverse	490	1	2
Total	12 136	26	28

Cette répartition permet de renforcer la représentativité des petites communes tout en respectant les conditions légales de l'accord local.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir, **en application de l'article L. 5211-6-1 du CGCT**, approuver cette répartition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De fixer à **28** le nombre de sièges du conseil communautaire,
- D'approuver leur répartition selon l'accord local ci-dessus,

- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

7. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS LA RÉGION AURA.

D28_2025

Monsieur le Maire rappelle que le programme d'actions proposé par l'ONF pour l'année 2025 concernant la commune de Châtillon-sur-Cluses a été approuvé par le Conseil Municipal.

La nature des travaux est la suivante : cloisonnement sylvicole et nettoyage manuel en plein de régénération toutes essences feuillues parcelle L.

Le montant estimatif de ces travaux est de 9 460 euros HT, lesquels sont subventionnables.

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale :

Dépenses subventionnelles : 9 460 € HT.

- Montant total des subventions 1 500 €
- Montant total de l'autofinancement communal des travaux subventionnés : 7 960 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver le Plan de Financement tel que présenté.**
- De solliciter l'aide de la Région pour la réalisation des travaux de 9 460 € HT subventionnables.
- De charger le Maire de donner toute suite favorable à ce dossier et l'autoriser à signer tous les documents s'y rapportant.

8. MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION D18_2025 EN DATE DU 15 MAI 2025 RELATIVE À LA VENTE D'UN TÉNEMENT DE 1 960 M² À LA SOCIÉTÉ « LES DÉLICES D'ALPAGE »

D29_2025.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° D18_2025 du 15 mai 2025, par laquelle il a été décidé de céder à la société « Les Délices d'Alpage » une emprise foncière d'une surface totale de 1 960 m², issue des parcelles cadastrées section B n°3547, B n°3681 et B n°3492, au prix de 140 € le m².

Afin de répondre aux exigences fiscales et réglementaires, il convient d'apporter les précisions suivantes à ladite délibération :

- **Considérant** que la commune réalise, dans le cadre de cette cession, une opération économique susceptible de la placer en concurrence avec des opérateurs privés ;
- **Il est précisé** que le prix de vente sera **assujéti à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au taux de 20 %, en sus du prix fixé à 140 € le m²**, soit un montant total **hors taxes de 274 400 €**, auquel s'ajoutera une **TVA de 54 880 €**, pour un **prix total TTC de 329 280 €**.

De plus, les modalités de paiement doivent être complétées comme suit :

- Le prix TTC sera payé :
 - **à hauteur de 80 % (263 424 €) à la signature de l'acte de vente,**
 - **et à hauteur de 20 % (65 856 €) de manière atermoyée, le terme de ce paiement différé étant fixé à quatre (4) mois à compter de la signature de l'acte.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'**approuver les modifications** apportées à la délibération D18_2025 du 15 mai 2025 ;
- De **préciser que le prix sera assujéti à la TVA au taux de 20 %, en sus du prix initialement mentionné ;**
- De **fixer les modalités de paiement comme suit** : 80 % du prix TTC à la signature de l'acte de vente, 20 % dans un délai de 4 mois à compter de cette signature ;
- De **confirmer le pouvoir donné à Monsieur le Maire** pour signer l'acte de vente et accomplir toutes les formalités nécessaires à sa régularisation.

9. MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION D16_2025 RELATIVE À LA VENTE D'UN TÉNEMENT DE 1 336 M² À LA SOCIÉTÉ SANTÉALP D30_2025.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° D16_2025, en date du 15 mai 2025, par laquelle il a été décidé de céder à la société SantéAlp une emprise foncière d'une superficie de 1 336 m², issue de la parcelle cadastrée B n°3681 (futur lot B n°3722), au prix de 153 € le m² net vendeur, soit un montant total de 204 408 €, avec paiement en dation sous la forme de la remise à la commune de 68 m² de surface aménageable dans le futur bâtiment.

Afin de respecter les obligations fiscales en vigueur et les prescriptions formulées par le notaire en charge de l'opération, il convient d'apporter les précisions suivantes :

- **Considérant** que la commune réalise, dans le cadre de cette cession, une opération économique susceptible de la placer en concurrence avec des opérateurs privés ;
- **Il est précisé que le prix de vente de 204 408 € sera assujéti à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au taux de 20 %, en sus**, soit une TVA de **40 881,60 €**, pour un **prix total TTC de 245 289,60 €**.

Le mode de paiement de cette somme, sous forme de dation en paiement, reste inchangé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modifications apportées à la délibération D16_2025 concernant l'assujettissement du prix à la TVA ;
- **PRÉCISE** que le prix de vente net vendeur de 204 408 € sera **majoré de la TVA au taux en vigueur de 20 %, soit 40 881,60 €, pour un prix TTC de 245 289,60 € ;**
- **CONFIRME** que le paiement s'effectuera par dation, à travers la remise à la commune d'un lot de 68 m² de surface aménageable dans le futur bâtiment, selon les conditions définies dans la délibération initiale ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à la régularisation de cette vente, notamment l'acte notarié.

10. TABLEAU DE SUIVI DES DEMANDES D'AUTORISATION D'OCCUPATION DES SOLS EN COURS ET DÉCISIONS.

Présentation faite par Monsieur le 2^{ème} adjoint au maire.

Référence	Date	Nom	Adresse	État/Étape	Objet du projet
PC0740642500001	31/01/2025	Conseil départemental de la Haute-Savoie	980 route de Taninges	Refus le 26/05/2025	Construction d'une chaufferie à granule bois et son silo
PC07406422C0005 M01	25/03/2025	GUILLEMOT Jean-Yves	410 route du Martelet	Rejet tacite le 04/07/2025	Modification permis de construire
DP0740642500019	03/04/2025	CAPRINI Melissande	485 route des Fontaines	Relance demande de pièces complémentaire 01/07/2025	Clôture
DP0740642500020	08/04/2025	PELIZZARI Laurent	1385 route de l'Arroz	Dépôt pièces complémentaires le 07/07/2025	Création d'une cave
DP074064250023	17/04/2025	CRUZ MAZZERI Meyali	45 B route des Bois	Demande de pièces complémentaires le 14/05/2025	Construction d'un enrochement
PC0740642500005	18/04/2025	CRUZ MAZZERI Meyali	45 B route des Bois	Demande de pièces complémentaires le 14/05/2025	Création d'un abri-voiture avec toit-terrasse végétalisé
PC0740642500006	28/04/2025	GAULT Pascal	Impasse du Bois Blanc	Accord le 23/06/2025	Construction maison
PC07406421C0004 M02	28/04/2025	EDMP	10 chemin Bois du Seigneur	Accord le 04/06/2025	Modification permis de construire
DP0740642500024	28/04/2025	BRAIZAT Julien et Elodie	840 route des Bossonnets	Accord le 20/05/2025	Clôture
DP0740642500025	06/05/2025	MENDES-BACCHETTI Lara	850 route de Presles	Non soumis à autorisation le 13/05/2025	Changement de destination d'une surface
DP0740642500026	12/05/2025	MARTIN Anna	725 impasse du Bois Charrière	Accord le 27/05/2025	Installation panneaux photovoltaïques
DP0740642500027	14/05/2025	FREE ENERGIE	1780 route de Balmotte	Accord le 27/05/2025	Installation panneaux photovoltaïques
DP0740642500028	15/05/2025	GEVAUX Alexandre	45 impasse du Clos d'Aulps	Refus le 03/06/2025	Construction d'un abri-bois
DP0740642500029	22/05/2025	DUNAND Brigitte	5 route du Martelet	Refus le 20/06/2025	Construction d'un abri terrasse
DP0740642500030	22/05/2025	DAVID Carole	2500 route des Bois	Sans objet le 12/06/2025	Installation d'une piscine – 10 m ²
DP0740642500031	02/06/2025	SAS ECO PERF HABITAT	245 B route des Bois Dessous	Accord le 02/07/2025	Installation panneaux photovoltaïques
DP0740642500032	02/06/2025	THOME-ROBERT Christophe	20 route des Bossonnets	Accord le 10/06/2025	Rénovation toiture avec suppression des cheminées
DP0740642500033	06/06/2025	LINET Pascal	1135 A route de Balmotte	Accord le 04/07/2025	Division parcellaire
DP0740642500034	06/06/2025	FOTI Raphaël	305 route de la Cascade	Demande de pièces complémentaires le 04/07/2025	Rénovation toiture avec création d'ouvertures

DP0740642500035	11/06/2025	MENAND Didier	60 route des Bossonnets	Dépôt de la demande de DP le 11/06/2025	Installation clôture + portail
PC0740642500008	13/06/2025	CHRIST Anthony	1735 route de Balmotte	Dépôt de la demande de PC le 13/06/2025	Restructuration et réaménagement d'une maison existante
DP0740642500036	16/06/2025	ALBERTINO Jérôme	370 Impasse des Granges	Dépôt de la demande de DP le 16/06/2025	Rénovation façades + toiture
DP0740642500037	18/06/2025	BÉTEMPS Jean- Louis	10 place de l'Église	Dépôt de la demande de DP le 18/06/2025	Construction d'un abri de stockage agricole
PC0740642500008	19/06/2025	GUILLAUD- MAGNIN Dylan	100 rue de l'Ancienne Poste	Dépôt de la demande de PC le 19/06/2025	Réhabilitation d'une grange en maison d'habitation
PC07406421C0007 M01	23/06/2025	NOVELLO Emmanuel	240 route de Cluses	Dépôt de la demande de PC modificatif le 23/06/025	Demande de modification PC
DP0740642500038	24/06/2025	GALLIAN Vincent	815 route de Presles	Accord le 07/07/2025	Rénovation d'un pan de toiture

Monsieur le Maire remercie la commission urbanisme pour sa vigilance. Il rappelle que la procédure de régularisation des constructions est complexe. La commune concentre ses efforts sur les « grosses anomalies » et chaque dossier est traité au cas par cas.

11. DIVERS.

Travaux : Monsieur Gérard Betemps

- **Aménagements devant l'école et la mairie** : finitions en béton désactivé prévues pour vendredi.
- **RD902** : ouverture avec alternat de feux le 15 juillet pour finaliser les bordures. Pose des enrobés définitifs les 21 et 22 juillet, avec fermetures nocturnes.
- **Murs en pierre** : quasi achevés côté chapelle.
- **Calendrier** : la partie piétonne côté école-mairie sera terminée pour la rentrée. La cour de l'école primaire sera achevée pour la rentrée et l'ensemble des cours d'école finalisé pour les vacances de la Toussaint.
- **Voirie – PATA** : travaux prévus route de la Côte, cascade Balmotte, Granges des Pierres et Martelet. Route des Bois déjà traitée, balayage prévu début août.
- **Réseau d'eau** : fuite localisée route des Bois par la SAUR, suite à une défaillance sur une canalisation.

Monsieur le Maire remercie les élus pour le suivi régulier des travaux et adresse également ses remerciements aux entreprises pour le respect des délais.

École : Madame Nadine Orsat

- Recherche en cours pour le recrutement d'un(e) ATSEM.
- Possibilité de lancer prochainement la recherche d'un agent périscolaire polyvalent (17 h/semaine annualisées), selon la décision de reconduction de la personne actuellement en poste.
- Rencontre avec la nouvelle maîtresse titulaire de maternelle. Répartition des classes :
 - 2 classe de Maternelle : petite section, moyenne section grande section.
 - Élémentaire : CP/CE1, CE2, CM1/CM2
- Nouvelle enseignante non titulaire sur la classe de CP.

Prochaine parution du **Petit Cassandrin** à venir.

Autres points

- **Inauguration de la mairie** : le 30 août à 11h.
- **Prochain conseil municipal** : le 25 septembre, avec présentation par l'architecte du patrimoine des études sur le château.
- **Recensement** : Monsieur Bertrand Sevestre demande un retour sur les données ; synthèse prévue à partir de septembre.

Séance levée à 19 h 56 .

Le Secrétaire de séance

Mme Marie-Claude MARIE

A blue ink signature of Mme Marie-Claude MARIE, consisting of a large, stylized 'M' followed by 'arie-Claude MARIE' in a cursive script.

Le Maire

A black ink signature of Cyril CATHELINEAU, featuring a large, sweeping 'C' followed by 'atheLINEAU' in a cursive script. A blue circular official stamp is visible behind the signature.

Cyril CATHELINEAU

